

des données
différentes...



Au delà des gestes : des signes, du sens...

C'est le langage, quel qu'il soit, qui confère à l'homme son humanité. Pour les personnes sourdes et malentendantes, il prend la forme d'une danse de gestes, silencieuse et rythmée. La Langue des Signes, bien que sans cesse méprisée, permet à de nombreuses personnes atteintes de surdité de communiquer et de se définir comme une minorité linguistique et culturelle faisant partie prenante de notre société.

Selon la Fédération francophone des sourds de Belgique (FFSB), on compterait quatre cent mille sourds et malentendants dans notre pays. La FFSB définit une personne sourde comme étant une personne qui est née sourde (c'est-à-dire qui n'a jamais rien entendu), ou qui a perdu l'ouïe (durant sa petite enfance - avant d'apprendre la langue orale - ou ultérieurement). Une personne malentendante est, quant à elle, définie comme étant une personne atteinte de surdité légère, moyenne ou sévère.

Ce chiffre révèle une composante non négligeable de notre société. Il met à jour des hommes, des femmes, des enfants que l'on croise sans voir, la surdité étant une déficience imperceptible à l'œil nu. Le handicap n'émerge que lorsque la personne sourde rencontre une autre personne et que l'un et l'autre ne peuvent se comprendre. La Langue des Signes peut alors pallier ce handicap. Grâce à elle, une communication, et toute la richesse qu'elle implique, est à la portée de chaque personne déficiente auditive. Encore faut-il que sa pratique soit généralisée...

Enseignée dès le 18e siècle en Europe centrale, la Langue des Signes a été réprimée pendant longtemps. En 1880, le congrès international des enseignants pour sourds-muets à Milan l'interdit au profit de méthodes oralistes (lecture labiale et articulation phonétique). Ces dernières seront sans cesse encouragées par les progrès de la médecine au point qu'aujourd'hui, d'aucun parlent de "médicalisation de la surdité" pour évoquer cette tendance à appareiller l'enfant sourd afin qu'il vocalise à tout prix.

"La Langue des Signes est pourtant une langue plus appropriée pour les enfants sourds" explique le Dr Benoît DRION, "elle correspond davantage à leurs besoins d'informations qui sont de nature visuelle. C'est pourquoi avant d'apprendre aux enfants sourds la langue parlée, il faut leur

apprendre la Langue des Signes qui est, pour eux, une langue naturelle. Elle leur permettra de comprendre le sens des mots...". Langue à part entière, la Langue des Signes permet, en effet, de signifier tout ce qui peut être exprimé par la langue parlée.

"Le problème dans notre société, c'est que l'on mélange rééducation et éducation", ajoute Benoît DRION, "l'enfant sourd doit être rééduqué. Il faut lui apprendre à parler avec la voix et si il peut prendre parole avec cette forme-là, tant mieux. Mais il ne faut pas tout focaliser là-dessus. Il faut aussi donner à l'enfant sourd une éducation, un savoir. Et chez une personne sourde, le savoir passe beaucoup plus facilement visuellement".

En Belgique francophone, la Langue des Signes n'a pas d'existence légale. La majorité des enfants sourds, qu'ils fréquentent l'enseignement spécial ou ordinaire, ne bénéficient ni d'un enseignement "de" la Langue des signes, ni d'un enseignement "en" Langue des signes et la plupart des enseignants, non seulement sont entendants, mais ne connaissent ce langage que de manière rudimentaire. Quant aux parents entendants d'enfants sourds, il ne bénéficient d'aucun encadrement dans leur apprentissage de la Langue des Signes lequel se fait, par ailleurs, de leur propre initiative et à leurs frais.

Le chemin à parcourir avant que les personnes sourdes et malentendantes jouissent pleinement de leur droit de participation à notre société est encore long. Il passe nécessairement par l'acceptation et la reconnaissance de la Langue des Signes. Depuis 1992, des cours officiels sont dispensés dans le cadre de l'enseignement de promotion sociale. Ils permettent aux étudiants ayant obtenu un diplôme en Langue des Signes de niveau approfondi et disposant d'un titre pédagogique de devenir professeur de Langue des Signes. C'est un premier pas...

SOMMAIRE

Au delà des gestes: des signes, du sens...	p. 1
Dossier: Des droits, des actes	p. 2 - 3
Témoignage	p. 4
Formation / Emploi	p. 4
Services	p. 5
Coup d'œil sur...	p. 5
Trucs et astuces de Serge	p. 5
Portrait: Jocelyne Burnotte	p. 6
Adresses Internet	p. 7
Agenda	p. 7
Informations / Formations	p. 7
Quoi de neuf au centre de doc de l'Awiph?	p. 8

EDITO

97% des Européens pensent que quelque chose devrait être fait pour assurer une meilleure intégration des personnes handicapées dans notre société. Ce chiffre est l'un des résultats de l'étude menée par la Commission européenne auprès de plus de seize mille citoyens de l'Union entre le 2 janvier et le 6 février 2001 ; une enquête intitulée "Les Européens face aux handicaps".

Bien que l'étude révèle une méconnaissance relative quant aux handicaps et aux problèmes qu'ils génèrent, force est de constater que l'indifférence n'est pas de mise chez les citoyens européens. Bien au contraire, la volonté de faire bouger les choses est là ! Un mandat clair est ainsi adressé aux autorités publiques locales, nationales, européennes, mais aussi aux entreprises et aux associations de personnes handicapées.

La Commission a proclamé 2003 "Année européenne des personnes handicapées". Comme l'a souligné Madame DIAMANTOPOULOU, commissaire chargée de l'emploi et des affaires sociales, "2003 doit être l'occasion de sensibiliser l'Europe à la problématique des personnes handicapées et de lever les obstacles qui empêchent celles-ci de participer pleinement à de nombreux aspects de la vie quotidienne". L'AWIPH s'engage dès à présent à relever le défi !

G.ROVILLARD

Administrateur général de l'AWIPH

...La recherche de solutions adaptées

INFO PRATIQUE

Les membres du Service d'interprétation des sourds de Wallonie (SISW) peuvent, à leur demande, bénéficier gratuitement de l'accompagnement d'un interprète en Langue des Signes dans leurs démarches sociales et professionnelles. Pour en savoir plus, contactez le SISW (tél./fax/minitel : 081/26.05.05).

A NE PAS MANQUER : LE SALON HANDICOM

Benoît DRION sera l'un des intervenants du colloque « Le monde de la surdité » qui se tiendra lors du Salon HANDICOM, le Salon de la communication et de l'information pour et avec la personne handicapée en Région wallonne, les 18, 19 et 20 octobre, au Palais des Expositions de Charleroi. Pour plus d'informations sur ce salon, contactez l'ASBL Horizon 2000 (tél. : 071/31.27.19 – fax : 071/31.22.79) ou consultez le site de l'association (<http://www.h2000.be>).



SUR LE NET

Une liste de cours de Langue des Signes (enseignement de promotion sociale et cours privés) est disponible sur le site de la Fédération francophone des sourds de Belgique : <http://www.ffsb.org>.

Pour plus d'informations, contactez l'association (tél. : 02/644.69.01 - fax : 02/644.68.44).

DOSSIER: DES DROITS, DES ACTES

Depuis quelques années, les principes d'égalité des chances et de non-discrimination sont mis en exergue dans toutes les politiques, que ce soit au niveau européen, national, régional ou communautaire. Nous sommes cependant loin d'une société respectueuse des différences qui permettrait la pleine intégration des personnes handicapées. Néanmoins, de nombreuses initiatives sont réalisées, sur le terrain, afin que leurs droits soient respectés. En voici deux exemples...

Un ombudsman pour les personnes handicapées

L'ANLH (Association nationale pour le logement des personnes handicapées) vient de mettre en œuvre un service d'ombudsman anti-discrimination destiné aux personnes handicapées des Régions wallonne et bruxelloise. Ce service s'adresse aux personnes handicapées physiques, sensorielles ou mentales afin qu'elles puissent faire connaître les situations de discrimination dont elles sont victimes. Que ce soit à la suite de problèmes au travail, en famille, dans les services publics, à l'école, etc., l'ombudsman se charge d'informer les personnes sur leurs droits, de les orienter et de les soutenir dans leurs démarches. Le service est co-financé par la Commission européenne dans le cadre de sa promotion de l'égalité des chances et de l'intégration sociale de tous les citoyens.

En juin dernier, Virginie De Potter, journaliste et juriste, a été choisie pour exercer le rôle d'ombudsman. Elle a accepté de répondre à quelques questions.

Peut-on dire qu'un tel service répond à un besoin des personnes handicapées ?

Il est évident que le service Ombudsman anti-discrimination pour les personnes handicapées répond à un important besoin et vient pallier un manque. Désormais, ces personnes ont une adresse où elles peuvent se faire connaître, faire état de leur situation et recevoir une aide dans leurs démarches. Le service, en rassemblant différentes plaintes, donne également l'occasion de détecter, par des cas concrets, ce qui pose le plus de problèmes aux personnes handicapées. Nous avons, par ce biais, la possibilité de toucher et de mieux comprendre les nœuds du système. Les témoignages mettent également en évidence les manques en matière d'aides aux personnes handicapées et donnent à penser

qu'il y a encore la place pour de nombreuses initiatives dans ce domaine.

En quelques mots, quel est l'état de la législation belge relative à la non-discrimination en fonction du handicap ?

Il n'y a pas de loi anti-discrimination pour les personnes handicapées comme il y en a une, par exemple, concernant la discrimination raciale. Nous sommes extrêmement en retard de ce point de vue et il est grand temps que la Belgique se dote d'un arsenal juridique complet comme dans les pays anglo-saxons (et sur le modèle de ce qui se passe aux Etats-Unis, en Angleterre, en Irlande ou au Canada) afin de pouvoir défendre les droits des personnes handicapées. Nous manquons cruellement d'une loi qui permette une réelle politique d'égalité des chances et qui impliquerait la mise en œuvre des mesures ayant trait au comportement vis-à-vis des personnes handicapées (sanctionnant le refus de service, le comportement insultant et discriminatoire, le refus de procurer une occupation convenable) ainsi que des mesures plus pointues en matière d'accessibilité des services et d'infrastructure ou encore des mesures en vue de satisfaire des besoins spécifiques. Aujourd'hui, les nombreuses discriminations que subissent les personnes handicapées ne sont toujours pas punies directement.

Et qu'en est-il de la législation européenne ?

L'exclusion et la discrimination violent divers droits de l'homme universels mais plus particulièrement le droit à l'égalité de participation et de traitement. Le respect et la promotion des droits de l'homme et de la diversité sont depuis longtemps des traits caractéristiques de nos diverses sociétés et

constituent une part essentielle des valeurs communes à tous les Européens. Le respect des droits de l'homme est expressément mentionné à l'article F. 2 du Traité sur l'Union européenne et il a été réaffirmé maintes fois par le Parlement européen, la Cour de Justice et le Conseil de l'Union européenne. Après de nombreuses campagnes, le Traité d'Amsterdam, conclu en 1997, a inclus l'article 13 dans le Traité établissant la Communauté européenne. Cet article stipule maintenant que "sans causer préjudice aux autres dispositions de ce Traité et dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés par la Communauté, le Conseil, agissant unanimement sur proposition de la Commission et après consultation avec le Parlement européen peut prendre les mesures appropriées pour lutter contre la discrimination basée sur le sexe, la race ou les origines ethniques, la religion ou les croyances, le handicap, l'âge ou les orientations sexuelles".

Les droits des personnes handicapées sont-ils souvent bafoués en Belgique ?

Il est difficile de répondre à cette question sans faire une véritable comparaison internationale et des études statistiques. Néanmoins, au vu du succès rencontré par le service et des cas rapportés, on peut conclure qu'il existe encore de nombreux cas où la législation n'est pas respectée (notamment en matière d'accessibilité) et de nombreuses situations qui, bien qu'injustes, n'ont pas de législation. Paradoxalement, il arrive que le législateur crée lui-même des discriminations. Les handicaps, quels qu'ils soient, ne cessent de se doubler du handicap qu'impose une société souvent discriminatoire et cela, souvent presque par distraction. Tel cinéma ne permet pas aux personnes à mobilité réduite d'entrer dans ses salles, telle cathédrale n'a pas prévu d'accès malgré des possibilités techniques

évidentes, telle institution veut se débarrasser de cas trop encombrants, tels voisins refusent de mettre une rampe par souci esthétique quitte à enfermer une dame chez elle, etc. Les exemples ne manquent pas. Beaucoup de gens n'ont pas les moyens financiers ni la disponibilité psychologique de faire un procès, même s'il y a de nombreux progrès depuis les premières législations datant des années soixante et que les mentalités évoluent indéniablement.

Quelles sont vos impressions quelques mois après votre entrée en fonction en tant qu'ombudsman anti-discrimination?

Je suis extrêmement surprise de l'accueil positif envers le service aussi bien par les personnes handicapées que par les institutions

publiques et politiques. Les témoignages affluent, mais je me rends compte également que les situations sont souvent extrêmement complexes et requièrent d'importants effectifs. De nombreuses personnes arrivent ici à bout de souffle, au bout d'années de démarches et de lutte et avec le besoin essentiel d'être écoutées sans préjugés. Les administrations ne peuvent pas se permettre de passer une heure à démêler des problèmes complexes tandis que

les psychologues n'ont aucun moyen de résoudre des problèmes concrets. Un service charnière, de médiation, me semble donc indispensable afin que la personne handicapée ne se sente pas toujours obligée de donner toutes les preuves de sa bonne foi. Il me paraît donc essentiel que ce service puisse disposer de tous les moyens nécessaires pour répondre positivement à toutes les demandes.

**SERVICE OMBUDSMAN
ANTIDISCRIMINATION**

2/213, rue de la Fleur d'Oranger
1150 Bruxelles

Tél. : 02/762.34.05 – Fax : 02/779.26.77 - E-mail : ombudsman.anlh@autonomia.org



Ensemble contre la discrimination

L'un des principaux objectifs de l'Association Francophone d'Aide aux Handicapés Mentaux (AFrAHM) est de



promouvoir et de défendre les droits et les intérêts des personnes handicapées mentales et de leur entourage. En raison de leur accès limité à l'information, de leurs obstacles à la communication, de certaines législations mais également des peurs et des préjugés qu'elles engendrent dans notre société, les personnes handicapées font souvent l'objet de discriminations fondées sur le handicap. Ces discriminations constituent autant de violations des droits des personnes handicapées mentales que l'AFrAHM s'attache à combattre. Il importe que les droits des personnes handicapées mentales soient défendus en mettant l'accent, si nécessaire, sur la protection de ces personnes et, si possible, sur leur autodétermination car les personnes handicapées mentales peuvent être des citoyens actifs si on leur en donne les possibilités.

C'est dans cette optique que s'inscrit le projet européen "You, Me, Us in our Common Europe", une initiative subventionnée par la Commission européenne à laquelle participent l'AFrAHM ainsi que les associations de six autres pays européens depuis janvier 2001. Le projet vise à identifier les situations de discrimination vécues et rapportées par les personnes handicapées mentales elles-

mêmes (autodétermination) en vue de les combattre (recherche de solutions). Dans un premier temps, des groupes de discussion, composés de personnes handicapées mentales de tout âge et issues d'horizons divers, se sont formés et ont permis à chaque participant de prendre la parole. Les réflexions menées au sein des groupes ont abouti, lors du rassemblement des différentes délégations de personnes handicapées mentales à Cambridge en juin, à la création d'un outil concret : un manuel d'auto-défense réalisé par et à destination des personnes handicapées mentales.

Dans un second temps, des informations spécifiques ont commencé à être collectées mettant en parallèle les réflexions des groupes et la discrimination raciale déjà réglementée par une directive européenne et une loi belge. La confrontation de ces deux expériences est destinée à alimenter la réflexion des politiciens, européens et nationaux, lesquels devraient élaborer prochainement une directive européenne contre la discrimination basée notamment sur le motif du handicap (dans tous les domaines et non plus uniquement dans l'accès à l'emploi) ainsi qu'une loi belge du même type. De nouveaux groupes de discussion sont donc en train d'être mis en place. Au sein de ceux-ci, les personnes handicapées mentales rencontreront des personnes appartenant à des minorités ethniques en vue de dégager des points communs dans leurs expériences respectives de discrimination et de développer des stratégies de lutte communautaires.

La clôture de ce projet, ambitieux mais

indispensable, aura lieu les jeudi 22 et vendredi 23 novembre prochains à la Maison des Associations Internationales, à Bruxelles. Ce congrès, intitulé "Ensemble contre la discrimination", sera l'occasion de présenter les résultats du projet, de s'intéresser à la situation politique actuelle en matière de lutte contre la discrimination et d'émettre des revendications afin de l'améliorer, de donner la parole aux personnes handicapées mentales mais également aux parents des personnes victimes de discrimination ne pouvant s'exprimer elles-mêmes, d'étudier le rôle que peuvent jouer les différentes associations représentatives, et surtout, de sensibiliser la population aux difficultés rencontrées par les personnes handicapées mentales et "aux petites choses" qui peuvent améliorer leur quotidien.

Pour plus d'informations sur le projet, sur le congrès de novembre, contactez l'AFrAHM (tél. : 02/219.88.00 ; e-mail : afrahm@swing.be).

Catherine OLEFFE
Coordinatrice-AFrAHM

AFrAHM

66, rue de la Limite – 1210 Bruxelles
Tél. : 02/219.88.00 – Fax : 02/219.90.61
E-mail : afrahm@swing.be

Rassemblant des parents, des personnes handicapées mentales et des personnes soucieuses de leur bien-être, l'Association Francophone d'Aide aux Handicapés Mentaux (AFrAHM) est un organe de vigilance s'attachant à promouvoir et à défendre les droits et les intérêts des personnes ayant une déficience mentale. Elle mène son action en collaboration avec des professionnels et des décideurs, à partir de son bureau central et de ses sections locales. Elle propose également à ses membres une assistance sociale, juridique et psychosociale, un service d'aide précoce, un service de soutien en vue de l'"après-parents" (Support-Ahm), de nombreux séminaires et formations, des possibilités d'échanges et de rencontres. L'association dispose aussi d'un centre d'information et de documentation et d'une vidéothèque. Enfin, elle publie tous les trois mois la revue "La Voix des Parents".

EN BREF...

Un problème avec votre PC ?

Le Help Desk "Handicapés et informatique" est là pour vous aider. Accessible depuis le 5 juin, il a comme objectifs d'aider les personnes atteintes d'un handicap et leur entourage dans l'utilisation quotidienne de leur PC, des logiciels courants, de certains logiciels spécialisés, etc.

Vous pouvez le contacter : Par téléphone, le mardi et le jeudi de 10 à 16h00 au 02/655.56.06;
Par fax, au 02/655.55.23.

Les questions les plus fréquemment posées seront disponibles sur le site <http://www.handinfo.be>, rubrique helpdesk.

Formation en Internet au CFRP de Tournai

Dans notre société où la recherche d'un emploi relève du parcours du combattant, des qualifications dans des secteurs d'activités porteurs constituent un atout considérable. C'est dans cet esprit que le CFRP, centre de formation et de réadaptation professionnelle à Tournai, a mis en place, dans le cadre de sa section Arts graphiques, une formation de webdesigner – Webmaster. Cette formation répond en effet au besoin croissant des entreprises en matière de nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Par "Webdesigner", on entend un infographiste orienté vers la création et la publication sur Internet, par "Webmaster", un informaticien orienté vers la gestion des sites.

La formation de Webdesigner – Webmaster est accessible aux personnes handicapées physiques et sensorielles mais aussi, à toute personne soucieuse d'étendre ses qualifications professionnelles. Elle nécessite des pré-requis indispensables. Il est possible d'y accéder directement si le candidat possède des

connaissances de base en graphisme. S'il ne les possède pas, il pourra les acquérir par une formation préalable de six mois en publication assistée par ordinateur (PAO) au centre.

La durée de la formation de Webdesigner – Webmaster est de maximum un an, et celle-ci se développe selon deux axes : un axe graphique couvrant les aspects visuel, créatif et artistique ; et un axe technique destiné à permettre une maîtrise de l'outil et des logiciels. La formation peut déboucher soit sur un emploi soit être suivie d'un contrat d'adaptation professionnelle (CAP) de six mois débouchant lui-même sur un emploi.

L'équipe d'encadrement est composée de formateurs issus du monde professionnel. Le métier, en constante évolution nécessite, en effet, une collaboration étroite avec les entreprises.

Il s'agit, en un an maximum, de préparer les candidats à s'insérer dans des équipes ou des sociétés qui réalisent des sites Internet, des bases de données en ligne ou qui fournissent des services aux entreprises. Cette formation a pour ambition de réinsérer la personne handicapée ou en difficulté, et de la préparer à un véritable emploi de qualité.



SUR LE NET

<http://www.cfrp.be>

Site du Centre de formation et de réadaptation professionnelle de Tournai.

CFRP DE TOURNAI

1, Vieux Chemin d'Ath - 7548 Tournai - Tél. : 069/89.08.50 – Fax : 069/89.08.51 - E-mail : cfrp.tournai@skynet.be

Le CFRP de Tournai est l'un des quatorze centres de formation professionnelle agréés par l'AWIPH. Il accueille des personnes adultes qui, suite à un accident, une maladie, un traumatisme, sont amenés à s'orienter différemment, se reconvertir, changer de métier. L'objectif du centre tournaisien est d'orienter et de former les candidats afin de leur donner toutes les chances de se réinsérer sur le marché de l'emploi.

Pour ce faire, le CFRP propose trois modèles de formation. En douze semaines, la période d'émergence et d'insertion (PEI) permet à la personne d'établir le bilan de ses compétences et de découvrir de nouveaux métiers afin qu'elle puisse jeter les bases de son parcours formation / insertion professionnelle. La préformation qualifiante sectorielle dans les métiers du tertiaire ou de l'industrie consiste pour le candidat à acquérir, en vingt-trois semaines, les prérequis indispensables lui permettant d'entamer un processus de formation en entreprise. Il signe alors un contrat d'adaptation professionnelle (CAP) chez un employeur susceptible de l'embaucher par la suite. La dernière formation est spécifique à l'établissement puisqu'elle spécialise les stagiaires en arts graphiques : publication assistée par ordinateur (PAO), mise en page Web, conduite de machines offset et sérigraphie. Elle leur permet d'acquérir les niveaux de qualification requis, d'enrichir les compétences en situation professionnelle et de développer les techniques d'approche du monde des entreprises. Cette formation est organisée par modules de six mois renouvelables avec un maximum de trois ans au terme desquels la personne concrétise son projet professionnel par un emploi.

Lors de sa formation, le stagiaire est formé à l'utilisation du « Visa pour l'emploi », méthodologie matérialisée par un support qui reprend le parcours de formation du stagiaire, ses points forts, ses faiblesses, ses progrès, les démarches de recherche d'emploi, etc. Il permet au stagiaire d'être davantage actif et structuré dans sa recherche d'emploi. Par ailleurs, des agents d'insertion professionnelle accompagnent les stagiaires tout au long de leur séjour et au-delà dans leurs démarches auprès des employeurs.

Témoignage

Le rêve se concrétise. Nous sommes à l'aéroport de Zaventem, le dimanche 15 avril. L'excitation du départ me fait un peu peur. Peur de l'inconnu, de la vie de groupe... Après un voyage sans problème, accueil chaleureux à l'hôtel. Enfin, voici le départ pour la première plongée en Mer Rouge. La première rencontre avec les responsables et le personnel du centre de plongée me laisse déjà une très bonne impression. Départ sur les bateaux. Après constitution des groupes, nous partons enfin vers la pleine mer. Voici notre première séance d'habillage et de montage de matériel. Claudine, Evelyne, Françoise et Marie-Françoise nous aident à enfilez nos équipements. Christian, Serge, Xavier me mettent à l'eau... Première impression : un peu de peur au début mais très vite, un bonheur total ! Une envie de pleurer ! Je ne réalise pas que mon rêve se concrétise ! La beauté des lieux, la gentillesse et de la complicité des accompagnants m'ont émerveillé et fait vivre

l'un des plus beaux moments de ma vie. Plongeurs, handi-plongeurs, accompagnants étions tous « sur le même bateau ». Grâce à vous, j'ai vécu une semaine sans ressentir aucun handicap. En six ans, c'est la première fois que cela m'arrive. Merci à tous pour la

richesse que vous m'avez apportée ! Bravo à Bob, Etienne et Jean-Luc pour leur combat, leur ténacité, leur travail qui nous ont permis de vivre une telle expérience ! Merci du fond du cœur...

Serge VANDEVANDEL



PLONGEE ADAPTEE

L'ASBL Plongée adaptée permet aux personnes handicapées de pratiquer ce sport aquatique en toute sécurité et en tenant compte des capacités de chacun. Les rencontres se tiennent à la piscine de Salzines (Namur). Les candidats sont encadrés par des plongeurs expérimentés et le matériel leur est fourni par l'association. Le principal objectif de l'ASBL est l'épanouissement de la personne handicapée à travers une activité riche en sensations diverses.

**22, Chemin de la Plaine – 5001 Belgrade
Tél. : 081/74.62.19 (Jean-Luc PIERRARD)
071/50.23.04 (Etienne DE CORTE)**

Une aide 24 heures/24, 7 jours/7, à proximité de chez soi

Pour chacun d'entre nous, gérer sa vie de manière autonome n'est pas toujours facile. Pour les personnes présentant un handicap physique sévère, cela implique qu'elles en aient le désir, la volonté, le courage et l'énergie, que leur logement soit adapté, qu'elles puissent demander l'aide dont elles ont besoin et que cette dernière leur soit apportée. Les services d'aide à la vie journalière (AVJ) constituent, pour ces personnes, un moyen de vivre chez soi - donc en dehors d'une institution - en toute autonomie.

L'arrêté du Gouvernement wallon du 1er avril 1999 relatif aux services d'aide à la vie journalière définit le service AVJ comme étant un « service fonctionnant vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept qui, à partir d'un centre d'AVJ, fournit, uniquement à la demande du bénéficiaire, à son domicile ou à sa résidence, l'aide nécessaire pour pallier son incapacité fonctionnelle à accomplir les actes de la vie journalière ».

En Région wallonne, cinq services AVJ sont agréés et subventionnés par l'AWIPH. Près de septante adultes présentant un handicap physique sévère en bénéficient. Ils vivent dans des logements situés à proximité d'un centre d'AVJ et implantés dans des quartiers traditionnels. Les habitations sont adaptées sur le plan architectural et munies des aides techniques indispensables. Les personnes handicapées sont reliées au centre d'AVJ au moyen d'un système de télécommunication. Lorsqu'il le souhaite, le bénéficiaire appelle le centre et un membre du personnel se présente chez lui afin de répondre à sa demande. La durée hebdomadaire de l'aide est de sept à trente heures.

L'aide AVJ complète les aides à domicile comme les services apportés par les aides familiales (courses, nettoyage, repassage, préparation de repas, tâches domestiques diverses), par les infirmières (toilettes complètes), ou d'autres services (repas chauds à domicile). Habituellement, les aides apportées par les services AVJ sont : le lever, le coucher, l'habillage, le déshabillage, le bain, la toilette, la conduite au WC, les transferts, l'aide au repas, les petits déplacements à l'intérieur du logement ou dans les environs immédiats, l'aide à des actes divers, quelques petites activités ménagères, etc. Les services AVJ apportent donc une aide physique et matérielle et excluent toute aide psychosociale, médicale ou thérapeutique.

L'autonomie n'est pas synonyme d'indépendance par rapport à autrui, cela ne veut pas dire agir sans être aidé. L'autonomie est une manière de vivre, une façon d'organiser sa propre vie et de la gérer en tenant compte de soi, de l'environnement et des autres. Dans un tel contexte, la relation d'aide au sein d'un service AVJ n'est pas toujours simple : elle implique un échange authentique où l'usager « client » et le membre du personnel « professionnel » trouvent chacun leur place et respectent celle de l'autre.

Aujourd'hui, la personne handicapée adulte doit pouvoir avoir le choix de son mode de vie, de son type d'hébergement, de la possibilité de participer à l'organisation du service qui le touche, d'y exercer des responsabilités, d'être citoyen à part entière. C'est à cela que les services AVJ veulent répondre.

“Le paradis...”

Pino GRAZIANI, 44 ans, est atteint de sclérose en plaques. Sa situation de handicap est permanente et évolutive. Aujourd'hui, Pino est entièrement privé de la mobilité de ses membres. Depuis 1988, il vit dans un logement social relié au centre d'AVJ 24/24, à Aiseau-Prezles. Après un temps d'adaptation long et difficile, Pino prend goût à l'autonomie : *“ici, vous pouvez gérer votre vie en tant que personne adulte et responsable. Vous êtes chez vous et vous faites donc ce que vous voulez et quand vous le voulez. Le service d'AVJ est là, mais il respecte votre intimité. C'est la philosophie d'un tel projet, on vit en autonomie et le service nous aide sans nous imposer quoi que ce soit. Le paradis...”*

TRUCS ET ASTUCES DE SERGE

Pour ouvrir une porte en un tour de main

Privé de la mobilité de votre pouce, vous êtes dans l'impossibilité d'ouvrir la porte à poignée ronde. Solution : appliquer une bande de mousse antidérapante (que vous pouvez récupérer sur le dos de vos tapis de souris) tout autour de la poignée.

Pour enfiler une couette dans une housse avec facilité

Disposez les deux coins supérieurs de la couette dans la housse. Fixez six pinces à linge pour maintenir le tout (quatre sur le haut de la housse, deux sur les côtés). Secouez la housse, la couette à l'intérieur... et le tour est joué !

■ Le Tour de la Région Wallonne (3-8 août 2001)



Parmi les activités organisées autour de l'événement : une course de handcycling dans les rues d'Amay...

■ Le concert montois de Pascal Obispo (20 juillet 2001)



300 personnes en difficulté sociale ou handicapées ont profité de ce rendez-vous musical. Un podium destiné à accueillir les personnes à mobilité réduite a été aménagé pour l'occasion.

EN BREF...

Un service d'aide techniques pour les personnes sourdes ou malentendantes

La Fédération francophone des sourds de Belgique (FFSB) a ouvert, en mai 2001, un service d'aides techniques. Celui-ci permet d'accéder aux informations sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) telles que les GSM, les fax, les ordinateurs, etc. Il étudie également les besoins spécifiques des personnes sourdes ou malentendantes à la maison comme au travail. Enfin, il collabore avec le service de la FFSB Recherche active d'emploi (RAE) afin d'améliorer leur environnement professionnel. Pour plus d'informations, contactez Mme M. GASPARD (tél. : 02/644.69.01 - fax : 02/644.68.44).

Au nom de ma fille

Devenir parent transforme le quotidien. Devenir parent d'un enfant handicapé est un bouleversement plus intense encore. L'enfant rêvé fait place à un enfant inattendu. Les valeurs, les rapports sociaux, les projets de vie sont ébranlés. L'investissement émotif nécessaire pour faire face à cette situation est colossal. Au-delà de l'inquiétude qu'engendre l'inattendu, la naissance d'un enfant différent peut devenir une expérience extrêmement positive pour la famille. C'est ce que nous enseigne Jocelyne Burnotte, maman d'une jeune fille polyhandicapée.

"Je ne pense pas vraiment que mon portrait soit bien utile pour votre journal mais bon, ça ne me dérange pas que l'on se rencontre...". Mon premier contact avec Jocelyne Burnotte se fait par téléphone. Quelques mots échangés brièvement révèlent une voix grave, posée et, déjà, ce malaise conscient et exprimé d'être le centre d'attention, d'être "le sujet dont on parle".

Rendez-vous est pris à la cafétaria du centre culturel et sportif de Marche-en-Famenne. Il est 10h05. Une dame anonyme s'empresse de grimper les escaliers menant à l'entrée du bâtiment. C'est elle. Une mère de famille comme tant d'autres, mais avec ce je ne sais de quoi de perspicace et de volontaire dans le regard et dans le geste... Nous nous reconnaissons d'emblée.

Savourant un café, je lui propose de se raconter un peu. Une enfance gaie, insouciance dans un tout petit patelin ardennais où il n'y avait rien, pas même un gendarme ; des formations et des expériences professionnelles diverses qui la mènent à un travail de guide nature ; un amour, un mariage, un premier enfant... Bref, une vie simple et riche de petits soucis et de petits plaisirs quotidiens.

"Lorsqu'Amélie, ma deuxième fille, est née, j'ai dû faire un choix. La placer en institution ou la garder à la maison. J'ai décidé d'arrêter de travailler..." confie Jocelyne ; "je ne juge en rien les personnes qui choisissent autrement, mais garder Amélie chez moi était un précepte de base. Les autres ne sont pas des machines à laver garantissant pièces et mains d'œuvre..."

Si Jocelyne s'estime chanceuse d'avoir eu un médecin qui aura su trouver les mots justes lors de l'annonce du handicap, elle reste bientôt démunie face à la situation. Que faire pour qu'Amélie soit guidée et stimulée comme les autres enfants ? En province du Luxembourg, il n'existe aucun service d'aide à l'intégration destiné aux enfants polyhandicapés. A défaut de s'adresser à une structure qui lui convienne davantage, Jocelyne se tourne vers la Ligue d'aide aux infirmes moteurs cérébraux, à Bruxelles. Celle-ci lui permet de rencontrer une psychomotricienne travaillant à proximité de chez elle. Amélie est suivie selon une méthode de réadaptation intensive qui nécessitera beaucoup d'énergie et de temps.

Après cinq années de suivi, Jocelyne reprend son bâton de pèlerin afin de trouver un lieu qui accueillerait Amélie en journée. "Je me suis rendue compte qu'il n'y avait rien pour les enfants polyhandicapés. Généralement, ces gosses restent chez eux jusqu'à douze ans et se retrouvent ensuite dans l'IMP où les méthodes de prise en charge ne me plaisent pas vraiment...", déplore-t-elle ; "finalement, on n'a pas le choix. Si on décide de placer son enfant en institution, c'est la société qui paie la totalité et si on le garde à la maison, ça se fait au prix de

sacrifices énormes... Il n'y a pas d'alternative...".

C'est de nouveau l'errance pour Jocelyne jusqu'à ce qu'elle rencontre Germain Philippart, le directeur de l'association Andage. Une rencontre décisive de laquelle naît le Soleil Bleu, un service d'aide à l'intégration visant à répondre aux besoins des familles qui souhaitent garder leur enfant polyhandicapé chez eux. "Ce projet nous a permis de cerner les véritables besoins des personnes et de créer



un service à la carte", explique-t-elle, "l'institution est une structure très lourde et ce sont aux gens à s'adapter à cette structure. Notre objectif était tout autre. Il s'agissait de créer un service très souple qui puisse s'adapter aux besoins des familles qui se révèlent nombreux et multiples".

Peu à peu, Jocelyne s'investit davantage au sein de l'association. Elle entre dans le conseil d'administration afin de porter le projet de fil en aiguille, devient "sans le faire exprès" présidente de l'ASBL. Cette fonction sera, non pas une finalité, mais bien un moyen de concrétiser des projets : "je sers un peu de catalyseur. J'essaie de convaincre les politiques, je recherche un pignon, je lance le projet, puis une fois qu'il marche, je n'ai plus besoin de rester là... Ce qui est excitant, ce n'est pas de monter sur l'estrade mais de forcer des portes pour construire quelque chose...".

Oser remettre en cause ce qui existe

Répondre aux besoins des parents d'enfants polyhandicapés est un défi audacieux que Jocelyne s'est lancée. Non seulement parce qu'il la contraint à saisir sans cesse les demandes des autres parents d'enfant polyhandicapés, mais aussi parce qu'il implique une remise en question permanente : "Il faut toujours être vigilant, aux aguets par rapport à ce que l'on fait. Quoi ? Comment ? Pourquoi ? Il faut toujours se poser des questions... Sinon on ronronne et on devient institutionnel... Le fait de ne pas vouloir rester dans le schéma institutionnel traditionnel demande un investissement énorme".

projets de créer une commission

consultative au sein du Soleil Bleu afin d'écouter les parents et un système de certification de qualité pour évaluer le "Chouette service", un service de garde à domicile également créé par Andage, sont des exemples d'outils que l'association s'apprête à mettre en place pour relever ce défi.

Aujourd'hui, Amélie a dix-huit ans. Toujours suivie par le Soleil bleu, elle se rend chaque jour à l'école dans une classe spéciale pour personnes polyhandicapées. Elle participe aux activités de la plaine de jeux communale et aux excursions et séjours organisés par le service d'aide à l'intégration. A côté de son travail d'enquêtrice pour une société de marketing, Jocelyne continue à s'investir dans des projets plein la tête.

Ses priorités aujourd'hui ? Travailler sur l'accueil des adultes polyhandicapés. En province du Luxembourg, il n'existe qu'un seul centre de jour susceptible d'accueillir des personnes voiturées. "Mais il faut aussi développer des alternatives à l'accueil des adultes. Ce ne doit pas être nécessairement le home... Créer des appartements supervisés, c'est nettement moins cher et les gens sont tellement plus heureux ! Mais la vraie priorité, c'est que l'on puisse avoir le choix. Que l'on choisisse de vivre dans un home, dans un centre de jour, dans un appartement supervisé... mais que l'on choisisse. Oser remettre en cause ce qui existe, c'est pas bien vu mais qu'est ce que c'est reposant pour mon équilibre mental !".

EN BREF...

Un service d'aide à la recherche d'emploi pour les personnes sourdes ou malentendantes

Vous êtes sourd ou malentendant et vous avez besoin d'une aide dans votre recherche d'emploi ? La Fédération francophone des sourds de Belgique (FFSB) vient de créer le SAREW, un service d'aide à la recherche d'emploi pour les personnes sourdes et malentendantes de la Région wallonne. A Bruxelles, mais aussi à Arlon, Liège et Namur, le SAREW vous propose une aide multiple : établissement d'un bilan personnel et professionnel, préparation à l'emploi, aide dans la rédaction d'un CV, d'une lettre d'accompagnement, etc.

Pour plus d'informations, contactez Mme P. VAN DER BELEN (tél.: 02/644.68.90 - fax : 02/644.68.91).

ADRESSE INTERNET



• <http://wal.autonomia.org>

Le site de l'association Autonomia change de look ! Davantage d'infos dans un habillage plus structuré, une identité redéfinie rendent non seulement le site plus riche et plus attractif, mais aussi plus efficace. Source d'informations incontournable sur l'actualité du handicap en Belgique, ce site privilégie également l'échange d'idées et d'expériences entre toutes les personnes concernées, de près ou de loin, par le handicap.

• <http://handiplus.com>

Voici un site belge traitant du handicap de manière générale. Son objectif : fédérer la communauté des personnes handicapées pour leur permettre une meilleure intégration dans notre société. Le site se veut informatif (articles d'actualité, dossiers, etc.), attractif (autodérision, humour, etc.) et interactif (forums, petites annonces, sondages, etc.). Il offre également une gamme étendue de services (offres d'emploi, SMS, activités pour les moins valides, etc.). Se parcourt comme un magazine !

EN BREF...

Des banques accessibles

Cette année, la Journée européenne de la personne handicapée du 3 décembre sera l'occasion de sensibiliser les banques à l'accès de leurs sites et de leurs services aux personnes moins valides. A l'initiative de l'AWIPH, du Cabinet du Ministre wallon des Affaires sociales et de la Santé, Thierry Detienne, et du Conseil consultatif wallon pour les personnes handicapées, des groupes de travail rassemblant des représentants du monde associatif ont été constitués afin de concevoir une brochure à destination des agences bancaires. Celle-ci regroupe des conseils en matière d'accessibilité et des exemples de bonne pratique. Entièrement réalisée par des personnes handicapées, cette brochure constitue non seulement un outil de sensibilisation mais aussi une vitrine du savoir-faire dont peuvent faire preuve, comme tout un chacun, les personnes moins valides.

A ne pas manquer : Le Téléthon Belgique 2001

Des manifestations culturelles, pédagogiques, sportives et de nombreux divertissements seront au programme de notre prochain Téléthon national qui se tiendra les vendredi 7 et samedi 8 décembre aux quatre coins de la Belgique francophone. L'action de solidarité prend de l'envergure et promet un succès grandissant ! Cette année, le partenariat s'élargit davantage. Près d'une trentaine de communes de villes telles que Charleroi, Liège, Mons, Namur, Marche-en-Famenne, Tournai ou Waterloo s'attelleront à sensibiliser le grand public au handicap et à récolter des fonds pour la recherche sur les maladies génétiques. L'opération sera parrainée par l'humoriste Philippe GELUCK. Vous souhaitez vous aussi prendre part au Téléthon Belgique 2001 ? Contactez l'Association Belge contre les Maladies neuro-Musculaires (Denise BOURGEOIS - tél. : 081/65.58.85).

Trekking en Himalaya

Vous avez entre dix-huit et trente ans, et vous vous déplacez avec quelques difficultés, voire en chaise roulante ? L'idée de vivre trois semaines d'aventure, de défi, de dépassement de soi, mais aussi d'ouverture à soi et aux autres vous tente ? Alors vous serez peut-être des nôtres pour réaliser, en mars et avril 2002, le trek qui mène au Camp de base de l'Everest (5364 mètres). Pour plus d'infos : Etienne COBUT - tél. : 081/44.54.09.

INFORMATIONS / FORMATIONS

□ Cours gratuit de logiciels bureautiques (Word, Excel et Internet) destinés aux personnes handicapées physiques

Organisés par l'association Handicapés et Informatique en collaboration avec le Laboratoire d'Ergologie de l'ULB
Contact : Mme P. ISRAEL
Tél. : 02/650.53.58. - fax : 02/640.84.14

□ Cycle d'éveil et de formation à l'écoute centrée sur la personne (à partir de septembre 2001)

Organisé par le Centre de formation Pierre Joseph Tiest de Dave
Contact : M. O. ALLEMAN
Tél. : 081/30.28.86. - fax : 081/32.12.13

□ Formations à l'euro destinées aux personnes aveugles et malvoyantes

Organisées par la Ville de Charleroi en collaboration avec l'œuvre nationale Les amis des aveugles
Contact : Mme M. PEMMERS
Tél. : 071/86.70.10 - fax : 071/86.70.25

□ Formation à la langue des signes destinée aux déficients auditifs ou entendants

Organisée par l'association PARTHAGES
Contact : Mme F. MENNIG
Tél. : 02/527.30.40 - fax : 02/527.33.45

AGENDA

Les événements annoncés dans cette rubrique le sont à titre purement informatif et n'engagent, en aucune manière, la responsabilité de l'AWIPH.

□ Handicom, le salon de la communication et de l'information pour et avec la personne handicapée

Organisé par l'ASBL Horizon 2000
Jeudi 18, vendredi 19 et samedi 20 octobre 2001 - Charleroi
Contact : M. S. VAN BRAKEL
Tél. : 071/31.27.19 - fax : 071/31.22.79

□ Conférence sur les problèmes urinaires et sexuels spécifiques à la sclérose en plaques

Organisée par la Ligue belge de la sclérose en plaques
Samedi 20 octobre 2001 - Nannine
Contact : la Ligue belge de la sclérose en plaques
Tél. : 081/40.15.55 - fax : 081/40.06.02

□ "La neuropsychologie infantile"

Colloque organisé par le CBIMC
Samedi 20 octobre 2001 - Bruxelles
Contact : Mme PIERSON
Tél. : 02/735.45.03 - fax : 02/732.72.15

□ "La paraplégie spatique dans la strümpell lorrain"

Conférence organisée par l'ABMM
Samedi 10 novembre 2001 - Ottignies
Contact : Mme B. QUERTINMONT
Tél. : 071/52.44.65 - fax : 071/52.44.65

□ "Communiquer au quotidien"

Conférence organisée par l'APF formation l'association ISAAC francophone
Jeudi 15, vendredi 16 et samedi 17 novembre 2001 - Villeneuve d'Ascq (France)
Contact : M. X. DESTOOP
Tél. : (0033)3.20.34.00.00 - fax : (0033)3.20.34.00.08

□ Banc d'essai d'aides techniques

Organisée par la Ligue belge de la sclérose en plaques
Vendredi 16 et samedi 17 novembre 2001 - Nannine
Contact : la Ligue belge de la sclérose en plaques
Tél. : 081/40.15.55 - fax : 081/40.06.02

Quoi de neuf au centre de documentation de l'Awiph ?

Beaucoup de nouveautés ces derniers mois ! Impossible de vous les présenter toutes... Venez nous voir, téléphonez-nous, envoyez-nous fax ou mail. Nous vous accueillerons et vous répondrons volontiers !

INTEGRATION SCOLAIRE

Scolariser les jeunes handicapés

En France, l'intégration en milieu ordinaire est prioritaire depuis 1975. Un bilan sans complaisance, rédigé par l'Inspection générale de l'Éducation nationale. Des enseignements précieux.

Hachette, 2001, 143 p.
Réf. Awiph : 045-6693.

L'enfant déficient moteur à l'école

Cassette vidéo. Enjeux, démarches, difficultés, réussites, à travers des exemples filmés dans des écoles maternelles, élémentaires et des collèges français.

Centre régional de Documentation pédagogique de Haute-Normandie, 27'
Réf. AWIPH : 250-6628

L'école face aux handicaps. Education spéciale ou éducation intégrative ?

Un chapitre de cet ouvrage (issu d'un colloque) est consacré à une remise en question de l'enseignement spécial en Communauté française, sous la plume de J-L Chapellier, chercheur à l'Université de Mons-Hainaut.

P.U.F., 2000, 252 p.
Réf. AWIPH : 045-6630

Un enfant sourd dans votre classe

Une vidéo avec toutes les informations nécessaires au chef d'école et aux enseignants pour se familiariser avec la déficience auditive.

Centre régional de documentation pédagogique de Lyon, 28'
Réf. AWIPH : 295-6719

INTEGRATION SCOLAIRE

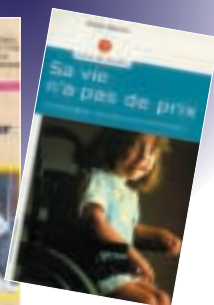
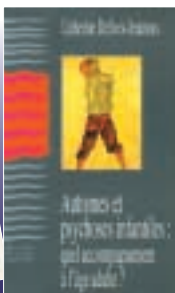
Les maladies rares

Syndrome de Prader-Willi, syndrome de Moebius, micro-délétion 22q11, syndrome de DiGeorge, syndrome de Rubinstein-Taybi, syndrome de Robin, syndrome de Franceschetti-Klein, dystrophie musculaire de Duchenne de Boulogne, dystrophie musculaire de Steinert, syndrome de l'X fragile : présentation des maladies et de différentes prises en charge

Revue « Rééducation orthophonique », 03/2001, n°205, 185 p.
Réf. AWIPH : 330-6876

La mucoviscidose. De la théorie à la pratique.

La deuxième édition de ce livre fait le point sur les nouvelles thérapeutiques et ses perspectives tant sur le plan pharma-



cologique que dans le domaine de la thérapie génique et chirurgicale.

Editions Espaces 34, 2001, 311 p.
Réf. AWIPH : 280-6691

La polyarthrite au quotidien. Informations et conseils à l'usage des malades atteints de polyarthrite rhumatoïde.

Guide pratique à l'usage des patients élaboré par l'équipe soignante du service d'immuno-rhumatologie de l'Hôpital Lapeyronie à Montpellier.

A.D.A.G.P., 2000, 111 p.
Réf. AWIPH : 270-6874

La fibromyalgie. Bien la connaître pour mieux surmonter la douleur, la fatigue chronique et les troubles du sommeil.

La maladie et ses traitements.

Editions Multimondes, 2000, 525 p.
Réf. AWIPH : 380-6863

ACCOMPAGNEMENT

Comment vivre avec un aveugle de la naissance au 4ème âge ?

Des conseils pour aider concrètement les non-voyants, et en particulier les enfants.

Editions Josette Lyon, 2001, 191 p.
Réf. AWIPH : 290-6840

Autismes et psychoses infantiles : quel accompagnement à l'âge adulte ?

Témoignage au quotidien d'une pratique institutionnelle. Les résonances que l'institution peut avoir avec les pathologies des personnes qui y sont hébergées et les problématiques existentielles fondamentales (le temps, l'abandon, la séparation, les morts psychiques et corporelles...) qu'elles génèrent.

Erès, 2001, 132 p.
Réf. AWIPH : 355-6841

Sa vie n'a pas de prix. Accompagner une personne handicapée.

Pour l'auteur, José Davin, qui œuvre depuis 30 ans dans l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées, la solidarité et le respect sont des valeurs essentielles.

Editions Saint-Augustin, 2001, 119 p.
Réf. AWIPH : 715-6842

Les accompagner jusqu'au bout du chemin. L'accueil des personnes handicapées mentales vieillissantes.

Accueil en maison de retraite ou en structure spécialisée ?

Fondation de France, ENSP, 2000, 187 p.
Réf. AWIPH : 180-6826

ET ENCORE ...

Les aspects sociaux du handicap. Reconnaître. Intégrer. Respecter.

A côté des contributions de spécialistes, des témoignages sur les discriminations envers les personnes handicapées.

Revue « Prévenir » n°39, 2ème sem. 2000
Réf. AWIPH : 745-6563

La violence dans les établissements sociaux. Comprendre, évaluer, répondre.

Violence familiale chez un enfant accueilli en établissement, violence individuelle, violence institutionnelle, violence de groupe.

Dunod, 2000, 174 p.
Réf. AWIPH : 805-6843

Tourisme et handicaps. Construire ou aménager des équipements touristiques pour les clientèles handicapées.

Guide de savoir-faire. Obligations légales et exemples de réalisations en France (hôtel, village de vacances, camping, piscine, réserve naturelle, plage, musée, etc.)

A.F.I.T., 2000, 105 p.
Réf. AWIPH : 625-6549

Le centre de documentation de l'AWIPH est ouvert au public du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30, et le mercredi jusque 18h00. L'emprunt est gratuit. Pour les personnes ne pouvant se déplacer jusque Charleroi pendant ces heures, les documents peuvent être envoyés au bureau régional le plus proche. Un catalogue partiel des documents est disponible sur le site de l'AWIPH : <http://www.awiph.be>. Pour tout renseignement : 071/205.743 (Daniel Bauwens), 744 (Damien Lechat) ou 739 (Françoise Rocrelle).